



PREAVIS MUNICIPAL No 04 - 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous soumet le budget 2024.

Pour votre Autorité, l'exercice de présenter un budget relève à nouveau de l'équilibrisme entre les charges estimées et la réalité à venir, ceci pour bien des postes. Pour d'autres postes, l'exercice est bien plus aisé puisque nous sommes tout simplement contraints de les reporter tels qu'ils nous ont été transmis. Cela nous oblige à trouver un juste milieu entre prudence et justesse des estimations.

Nous tenons à soulever les coûts significatifs dans les transports, dans les coûts et retour de la péréquation, l'ASIRE, ainsi que la prévoyance sociale cantonale. Cela a pour effet de couper partout et de réduire au strict minimum les dépenses d'investissements.

Comme les années précédentes, il ne nous a pas été possible d'équilibrer les finances communales.

Vous trouverez ci-après quelques explications détaillées sur certains postes qui peuvent susciter des questionnements.

Poste 1 - Administration générale

Concernant le poste informatique nous avons revu à la hausse le budget notamment dû à la Cybersécurité demandée par l'UCV.

De plus, un montant de CHF 30'000.- a été prévu au compte « réception et manifestation » en vue de l'organisation de la sortie des aînés faite 1 fois par législature.

Notre participation aux frais de transport montre une augmentation conséquente due à l'aménagement des lignes du LEB et de la nouvelle cadence d'horaire des trains ainsi que toutes infrastructures du réseau régional.

Poste 2 - Finances

Ce poste est stable.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Les différents montants budgétisés dans ce poste s'expliquent de la manière suivante :

- Les entretiens prévus du bâtiment du Talent ont pour la plupart été exécutés en 2023 d'où un montant relativement faible par rapport aux années précédentes ;

Poste 4 - Travaux

Pour les routes, le montant de CHF 100'000.- est destiné en grande partie pour des réfections partielles, notamment en vue de la réfection du pont de la Rte du Collège.

La taxe d'épuration est revue à la hausse ceci afin d'équilibrer les charges liées au Réseaux d'égouts et d'épuration.

Poste 7 - Sécurité sociale

Pour le dicastère Sécurité sociale, nous continuons de subir des hausses sur la participation aux coûts de l'EFAJE (Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs) qui proviennent en grande partie du fait que nos enfants fréquentent de façon intensive leurs structures.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2024 déficitaire avec un excédent de charges de **CHF 269'440.80**.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

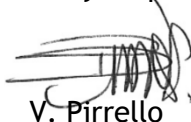
- Vu le préavis municipal n° 04-2023 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2024 tel que présenté, présentant un excédent de charges de **CHF 269'440.80**.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :


V. Pirrello

La secrétaire :


S. Barbosa



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023.

Responsable du préavis : Mme Vilma Pirrello, Syndique

Séance de Commission : lundi 20 novembre 2023, 19h30,
salle polyvalente de l'administration communale

Préavis traité par le Conseil communal : lundi 11 décembre 2023